

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE VIC B. DE JONGHE, LE C<sup>o</sup> TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1911

SOIXANTE-SEPTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

*Rue de la Limite, 21.*

1911

## CONTRIBUTIONS

A LA

## SIGILLOGRAPHIE NATIONALE

DEUXIÈME ARTICLE (1).

PLANCHE VI.

## VI.

✠ S'. ☉ monasterii ☉ pallionis' · dui ☉ ihesu ☉ cristi ☉  
in ☉ tungris ☉

Jésus, la tête entourée du nimbe crucigère, agenouillé à droite et priant, dans un jardin enclos d'une haie. Devant lui, un groupe de trois personnages, vus à mi-corps de face et dont le dernier a également la tête nimbée. Derrière eux, un monticule, au sommet duquel un calice et une main bénissante, apparaissent dans un nuage rayonnant.

Planche VI, n° 1.

La matrice ogivale en cuivre rouge, que nous venons de décrire et de la beauté de laquelle la planche ci-jointe ne saurait donner au lecteur une idée adéquate, peut être considérée comme l'un

(1) Voy. *Revue*, année 1905, p. 215.

des plus remarquables spécimens de la gravure sigillaire en Belgique au XV<sup>e</sup> siècle.

Elle appartient, comme l'atteste sa légende *Sigillum monasterii passionis Domini Jesu-Christi in Tungris* en caractères gothiques, au couvent des chanoines réguliers de Saint-Augustin de Tongres, anciennement connu sous le nom de *Couvent de la Passion de Jésus-Christ* (1), et représente une des scènes de la vie de Jésus : le Fils de Dieu priant dans le jardin de Gethsémani, accompagné de ses disciples Pierre, Jacques et Jean.

La Bible nous apprend en effet que Jésus, après la Cène, passa dans le jardin de Gethsémani, au pied de la montagne des Oliviers, où il avait coutume de se retirer seul avec ses disciples. Là, disent les Saintes Écritures, pour donner l'exemple du dévouement, il s'offrit à son père en sacrifice. Il s'attrista et gémit des maux et des crimes de l'humanité, dont il allait boire le calice.

Pour traduire cet émouvant épisode par le burin, l'auteur, malheureusement inconnu de notre sceau, s'est visiblement conformé, en tous points, aux données que lui fournissaient les évangiles de saint Marc et de saint Luc (2) :

*Et ils vinrent en un lieu nommé Gethsémani ; et il dit à ses disciples : Demeurez ici pendant que je prierai.*

*Et il emmena avec lui Pierre, Jacques et Jean.*

(1) *Le Grand Théâtre sacré au Brabant*, t. II, p. 110.

(2) Chap. XIV et XXII, versets 32 à 36 et 40 à 43.

*Et s'étant éloigné d'eux et s'étant mis à genoux, il pria, disant : mon père, si vous voulez, éloignez de moi ce calice, toutefois que votre volonté et non la mienne se fasse.*

*Or, un ange lui apparut du ciel le fortifiant et lui, comme en agonie, redoublait ses prières.*

Il faut même reconnaître qu'il a su rendre supérieurement ces données, bien qu'il n'ait eu à sa disposition qu'un espace très restreint. Car on ne peut s'empêcher d'admirer, à la fois : la profondeur de sentiment qui se dégage de son œuvre, la vie qui anime les personnages représentés et l'art délicat avec lequel le modelé et le détail des figures de ce petit bas-relief en creux, ainsi que nous serions tenté de l'appeler, ont été exécutés.

Ce sceau fut probablement le premier dont se servirent les chanoines de Tongres qui, de Corsendonck, vinrent s'établir en cette ville en 1424, à la prière de ses bourgmestre, conseillers et bourgeois et avec le consentement de l'évêque de Liège, Jean de Heinsberg, dans un hospice fondé par le chevalier Rycaldus de Luke (1).

En 1426, ils avaient adopté, la stricte clôture et faisaient partie de la congrégation de Windesheim. Et l'on rapporte que leur premier prieur, un certain Jean Reys, s'étant occupé de transcription de livres et en ayant composé lui-même, fit partager ses goûts par les autres religieux de son

(1) DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XI<sup>e</sup> siècle*, p. 276.

monastère, de sorte que celui-ci posséda bientôt une nombreuse bibliothèque, qui jouit d'une assez grande réputation.

C'est dans leur église, rapporte incidemment notre ancien confrère Perreau, dans un intéressant petit ouvrage sur *Tongres et ses monuments*, que nous avons de lui (1), qu'Erard de la Marck, après s'être préparé pendant le carême à recevoir les saints ordres par une retraite dans la chartreuse de Mont-Dieu, près de Sedan, fut sacré évêque, par Libert, évêque de Berythe, et François, évêque de Chalcedoine, tous deux suffragants de Liège.

En 1521, la régence accorda à nos religieux un emplacement pour leur permettre de se bâtir un nouveau sanctuaire, et, en 1561, ils furent autorisés à reconstruire leur couvent.

Les chanoines réguliers de Tongres rendirent des services signalés à cette cité, en se chargeant de l'éducation des enfants. Ayant ouvert des écoles latines, en 1625, ils reçurent, à titre d'encouragement, un subside annuel de 400 florins que leur octroya le conseil communal.

Le prieur Guillaume de Herckenrode de Saint-Trond, auquel la ville dut principalement ce bienfait, fut un homme particulièrement distingué par sa charité, sa piété et ses talents. Mort le 23 mars 1632, à l'âge de 72 ans, il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits sur différents sujets d'ascétisme et de direction.

(1) Anvers, 1846, in-8°. (*Extr. des Annales de l'Académie d'archéol. de Belgique.*)

La méthode d'enseignement des religieux du Couvent de la Passion devait d'ailleurs être bonne, si l'on en juge par le grand nombre d'hommes remarquables qui sortirent de leurs écoles. Parmi ceux-ci, on cite surtout un certain Gisbert Mossis et l'historien Mantelius de Hasselt, qui furent, l'un et l'autre, également proclamés *primus* à l'Université de Louvain.

## VII.

SIgIL · MONTIS · OLIVETIS · PRO · SCABINIS · DE SEMPS ·

Même sujet que celui du sceau précédent, avec cette différence que les trois disciples de Jésus se tiennent derrière leur maître, qu'un ange apparaît au ciel dans un nuage et qu'une hostie a été placée dans le calice qui repose sur le mont des Oliviers.

Planche VI, n° 2.

Nous n'avons reproduit cette cire que pour montrer aux lecteurs de quelles différentes façons un même sujet pouvait s'interpréter en sigillographie et pour mieux faire ressortir, si c'était nécessaire, la beauté de la matrice dont la description précède.

Le graveur du sceau que nous avons sous les yeux, travaillait, il est vrai, plus d'un siècle après son confrère de Tongres, mais cette postériorité ne saurait excuser complètement la médiocrité de son talent.

Sempst, commune de la province de Brabant,

dont le nom se lit sur l'empreinte ci-dessus, est à une lieue de Vilvorde et à trois lieues de Bruxelles, et comprend un peu plus de dix-huit cents hectares.

D'après l'ancienne chronique malinoise, appelée *Chronique de Tongres*, et d'après l'*Histoire des environs de Bruxelles*, de Henne et Wauters (t. II, p. 548), la grande paroisse de Sempst, à l'époque de la bataille de Louvain, livrée aux Normands par le roi Arnoul, s'étendait jusqu'à la Dyle, à Malines, et formait, avec Werde, Op Hombeek et Capelle, un domaine ducal perdu au milieu des vastes possessions des Berthout, qui les entouraient de tous côtés.

Un échevinage ducal était déjà établi dans ce domaine en 1326 (1). Mais les sires de Grimberghe d'Aa y exerçaient l'autorité comme hauts justiciers et y levaient des tailles et des dîmes, de même que les sires d'Assche (2) et, plus tard, les sires d'Antoing.

Du temps de Godefroid Raes et de sa fille Gudule, femme de Jean Vileyn ou Vilain, rapportent les historiens précités, le fief comprenait, outre des dîmes, une cour féodale de 18 hom-

(1) Son sceau, reproduit dans l'*Histoire des environs de Bruxelles*, de HENNE ET WAUTERS (t. II, p. 549), offre un écusson à quatre lions, qui témoigne, disent ces auteurs, qu'il datait d'une époque postérieure au règne de Jean I<sup>er</sup>.

(2) Voy. le sceau de l'échevinage d'Henri d'Assche à Sempst, dans le même ouvrage (t. II, p. 551).

mages et un cens produisant 24 livres, 5 escalins, 2 1/2 gros de Brabant, et était taxé, pour le service féodal, à un homme d'armes, à trois chevaux et à deux combattants à pied.

Pour ce qui est de la suite de l'histoire de Sempst, les mêmes auteurs nous disent que le chevalier Godefroid Vilain, fils de Jean, releva le fief, le 5 septembre 1450, et obtint l'autorisation d'y établir un maire et sept tenanciers jurés, et que, par testament daté du 13 juillet 1481, le même chevalier et sa femme, Élisabeth d'Immerseel, fondèrent à Malines l'*Hospice d'Olivet* ou de l'*Olivier* en lui assignant, comme dotation, la plus grande partie des revenus de leur seigneurie : ce qui explique, tout naturellement, la légende *Sigillum montis Olivetis pro scabinis de Sempst*, sceau du mont des Oliviers pour ses échevins de Sempst, que nous avons ici.

Après les troubles de religion, nous voyons les proviseurs de l'hospice susdit céder à Anne Sterck, douairière de Grimberghe (1), les trois quarts de leur seigneurie à Sempst, avec le droit d'en nommer le maire et les échevins, une cour féodale et un terrage nommé *prologum (sic)*, et n'en conserver qu'une dîme et quelques terres et bois; et, plus tard, la fondation rentrer en possession de toute sa dotation, qu'un décret du 17 mars 1756 érige de nouveau en un seul fief (2).

(1) Relief du 7 août 1593

(2) HENNE et WAUTERS, *ouvr. cit.*, t. II, p. 551



Le village de Sempst était, pour le surplus, autrefois considéré comme un point stratégique, ou plutôt comme une position défendant les environs de Grimberghe et de Vilvorde contre les attaques des Malinois. Protégé par la Senne, il formait, en quelque sorte, un poste avancé dont il fallait se rendre maître avant de pénétrer davantage dans le pays (1).

### VIII.

\* S'. BE' MARIË · BEGGHINTR DE VINE  
IVXTA BRVXELLAM.

Dans une guirlande elliptique formée de deux branches de vigne, chargées de feuilles et de fruits, et qui partent d'une même tige, la Vierge couronnée, assise de face. Sur le bras gauche, elle tient l'enfant Jésus et, de la main droite, une fleur de lis.

Planche VI, n° 3.

Vers la fin du XII<sup>e</sup> et pendant la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, des communautés de filles et de femmes dévotes se formèrent dans beaucoup de localités de notre pays. Elles ne faisaient que des vœux simples qui leur permettaient de rentrer dans le monde quand elles le désiraient. On les appelait *Béguines* (2)

(1) HENNE et WAUTERS, *o. c.*, *ibid* , 552.

(2) • Lambert le Bègue, prêtre de Liège, qui mourut à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, fut longtemps considéré comme le vrai fondateur de l'ordre des Béguines et des Béguinages des Pays-Bas. Plus tard, et

et leurs établissements ou couvents, *Béguinages*.

C'est sous le nom de Béguinage de la Vigne qu'est désigné dans les anciens documents le Couvent des Béguines de Bruxelles. C'est également sous cette dénomination, à laquelle se sub-

plus particulièrement au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, on fit remonter leur origine jusqu'à sainte Begghe, se basant surtout sur des anciens diplômes du XI<sup>e</sup> siècle, trouvés à Vilvorde, et qui prouvaient que les Béguinages étaient déjà connus en Belgique plus de cent ans avant la mort de Lambert le Bègue. Ce furent principalement le professeur Puteanus de Louvain. De Ryckel, abbé de Sainte-Gudule et Seger van Houtsum qui s'efforcèrent de faire prévaloir cette opinion.

» L'authenticité des diplômes de Vilvorde a été contestée par le docteur Hallani, qui publia, en 1843, à Berlin, une longue et savante dissertation, *Geschichte des Ursprungen der Belgische Beghinen*, sur les Béguinages de Belgique.

» D'autres auteurs, entre autres le savant Bollandiste, Corneille Smet, pensent qu'on ne peut attribuer l'établissement des Béguinages, ni à Lambert le Bègue, ni à sainte Begghe, mais que le nom des Béguines pourrait bien dériver de celui de cette sainte, qui était généralement considérée comme leur patronne; de même que les Ursulines ont emprunté leur nom à sainte Ursule quoiqu'elle ne soit point leur fondatrice.

» Enfin, outre ces trois opinions, il en est une quatrième qui croit que les Béguinages se sont formés, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, indépendamment les uns des autres, sous l'influence de l'esprit de corporation qui caractérise ces siècles. et que l'étymologie de leur nom se trouve dans le vieux mot flamand *beggen*, qui veut dire *prier*. Le nom de Béguine serait donc synonyme de femme qui prie, de fille dévote, et nous le trouvons employé dans ce sens ou bien comme épithète de mépris, dans plusieurs documents et légendes du moyen âge, tant en Allemagne qu'en Belgique.

» En présence de ces opinions diverses, dont aucune ne peut fournir des preuves vraiment péremptoires, dit M. Eug. Coemans dans la

stitua plus tard celle de Grand Béguinage qu'il est rappelé sur le très beau sceau que nous venons de décrire d'après une cire originale du XIV<sup>e</sup> siècle (1).

On ne connaît pas l'époque précise à laquelle ce couvent fut érigé. Henne et Wauters (2) rapportent que les premières béguines vivaient éparses, mais qu'elles se réunissaient pour prier dans une

*Biographie nationale* (t. II, 108), nous ne pouvons que dire, avec l'ancien poète : *Adhuc sub iudice lis est.* »

On peut consulter sur l'origine des béguines :

COENS, *Disput. hist. de origine Beg.*, 1628, et *Disquisitio hist. de Beg.* Leod. 1620.

PUTEANUS, *De Begginarum apud Belgas institutio*, etc.

DE RYCKEL, *Vita Stae Beggae*, Lovan. 1631-32.

ZEGERUS VAN HOUTSUM, *Declaratio veridica*, etc. Antwerp. 1628.

REITBERGS, *Krchengeschichte*, t. I, p. 306.

Le béguinage de Saint-Christophe, à Liège, est mentionné pour l'an 1184. Tirlémont et Tongres ont leur béguinage en 1200. Le grand béguinage de Louvain date de 1205. Celui de Termonde existait avant 1223. Anvers et Tournai avaient le leur en 1230. Le grand et le petit béguinage de Gand remontent à 1234; ceux de Courtrai à 1241, de Bruges avant 1244, de Diest à 1254, de Lierre à 1257, d'Aerschot à 1259, de Malines à la même année, d'Alost à 1260, de Saint-Trond à 1265 et de Nivelles à 1283. On rencontre encore dans le même siècle, mais sans date : Grammont, Hérenthals, Damme et Cantimpré à Mons. Plus tard, viennent Leeuw-Saint-Pierre, en 1327; Isque-lez-Bruxelles, en 1331; Mons, en 1345; Audenarde, en 1367; Turnhout, en 1370; Hoogstraeten, en 1433; Looz et Limbourg, en 1407. (WYTSMAN, *Des béguinages en Belgique*, Gand, 1862.)

(1) Il est à remarquer que le lieu où étaient établies les béguines de Bruges s'appelait aussi *Vinea*, la Vigne, en flamand *Wijngaerd* (Voy. *Rev. belge de Num.*, 1877, p. 95).

(2) *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. III, p. 529

chapelle dédiée à Notre-Dame de la Vigne qui donna son nom à leur demeure, et qui était située en dehors de la première enceinte de la ville, chapelle dans laquelle un prêtre nommé René de Breedteycken célébrait l'office divin; qu'en 1248, il y avait déjà en cet endroit une infirmerie pour les pauvres malades; que le 1<sup>er</sup> décembre 1246 saint Boniface de Lausanne y bénit un cimetière; que le couvent ne se forma qu'en 1250, mais que, déjà en 1245, le pape Innocent IV avait permis aux béguines de dire les offices, même en cas d'interdit (1).

D'un acte de donation reposant aux archives de l'administration des hospices (2) de Bruxelles, il résulte dans tous les cas à toute évidence que le Béguinage existait déjà au mois d'avril 1248 et qu'à cette époque il avait pour proviseur, tant au temporel qu'au spirituel, « R. Personne de Meerbeek », curé de Molenbeek, c'est-à-dire le René de Breedteycken cité plus haut.

Au cours des années qui vont suivre, nous le verrons d'ailleurs prendre corps et se développer peu à peu.

Le 6 mars 1250 (1251 n. s.), l'évêque de Cambrai approuve les dispositions arrêtées par le proviseur René, de concert avec les quatre filles d'un

(1) La bulle du pape qui autorise les béguines à dire les offices est le plus ancien acte attestant leur existence à Bruxelles.

(2) Carton K., n° 262. Voy. VAN DER REST, *Aperçu historique sur les établissements de bienfaisance de Bruxelles*, p. 82.

censier de Goyck, Béatrix, Helewide, Ade, Catherine et leur nièce, pour élever de nouvelles constructions au *Béguinage de la Vigne* (1).

Peu de temps après, le chapitre de Sainte-Gudule et le curé de Molenbeek autorisent les béguines à s'établir dans un lieu de leur ressort, à percevoir les offrandes faites en leur chapelle, et à y donner la sépulture aux membres de leur communauté, le tout en échange d'une redevance de deux deniers par an, à payer par chacune aux chanoines et aux curés susdits. Le même acte qui leur octroie cette autorisation leur concède également le droit d'avoir une église indépendante de toute paroisse, un moulin à eau, une infirmerie pour les pauvres malades et une table des pauvres pour les béguines indigentes, nommée *Terkisten* (la Caisse), ou *het Bakhuys* (la Boulangerie), parce qu'on y cuisait le pain de la communauté (2).

En 1271, et pour la première fois, un duc de Brabant, Jean I<sup>er</sup>, par diplôme, en date du dimanche après l'Ascension, se déclarera le protecteur du Béguinage de Bruxelles et en approuvera les statuts introduits par René, fondateur du couvent, et continués par Goswin, son successeur.

Ces statuts, également approuvés par l'évêque de Cambrai, en 1272, disposent que le Béguinage sera administré par quatre maîtresses, sans plus,

(1) MIRÆUS, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 270 et HENNE et WAUTERS, *ouvr. cit.*, t. III, p. 530.

(2) HENNE et WAUTERS, *ibid.*

*prudentes, sages et discrètes* (sic), un seul curé et quatre mambours ou tuteurs, ou plus au besoin ; que ses biens communs seront employés à payer les chapelains, à couvrir les dépenses de l'infirmerie, à entretenir les clôtures ou haies, les ponts, les chemins et les fossés du couvent, à solder les serviteurs et à faire des distributions aux pauvres ; et que les biens de l'église seront spécialement affectés à l'entretien de la chapelle et à l'achat des ornements nécessaires au service divin ; une maîtresse ou directrice particulière ayant la gestion de la fondation dite *l'Infirmerie* sous la surveillance du curé et des mambours, une autre maîtresse, celle de *Terkisten*.

Par acte du samedi avant le grand carnaval de 1303 (*saterdach vore grote vastellavont*). Jean II prendra à son tour les béguines (1) sous sa protection, leur promettant qu'à l'avenir il ne sera plus levé ni impôts ni tailles sur leurs biens.

Enfin, en 1372, la duchesse Jeanne accordera encore à leur infirmerie diverses concessions, outre la propriété des biens meubles et immeubles des béguines qui viendront à y décéder.

A cette époque, disent les historiens de Bruxelles (2), la communauté ne comptait pas moins

(1) Au concile de Vienne, en 1310, le pape Clément V condamne leur ordre ; mais son successeur, Jean XXII, par une bulle datée d'Avignon, le 2 des calendes de janvier (31 déc. 1320), maintient leurs établissements dans toute l'étendue de l'évêché de Cambrai.

(2) HENNE et WALTERS, *ouvr. cit.*, t. III, p. 531.

de 1,200 religieuses et son couvent, formé d'un grand nombre de petites maisons, occupait déjà d'immenses terrains dans une sorte de presqu'île baignée par des fossés et par la Senne, entre la chaussée de Laeken et le monastère des Dames-Blanches (1).

Dans la suite, ainsi qu'on peut le supposer, les béguines continuèrent à être l'objet de la sollicitude la plus attentive de nos princes.

Mais les troubles religieux de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et la réaction qui suivit, devaient porter le premier coup funeste à leur organisation. Le 5 juin 1579, leur couvent fut pillé par les sectaires et, cinq ans plus tard, son église fut vendue et démolie après avoir été momentanément occupée par les luthériens (2).

Maintenu par Joseph II, parce que les béguines ne faisaient que des vœux temporaires et pouvaient se marier, le Béguinage de Bruxelles fut enfin dispersé par les lois républicaines des 15 fructidor an IV et 5 frimaire an VI, portant suppression de toutes les maisons ou établissements

(1) Une gravure d'Harrewijn insérée dans le *Théâtre sacré du Brabant* et reproduite dans l'ouvrage de Louis Hymans, *Bruxelles à travers les âges*, t. I, p. 436. donne une vue d'ensemble du Grand Béguinage et du quartier dans lequel il se trouvait.

(2) Reconstituée de 1657 à 1676 et complètement restaurée en 1856, cette église, dont les plans ont été attribués à WENCESLAS COEBERGER et dont le portail est orné d'une statue de sainte Begge, est encore aujourd'hui un monument d'architecture très remarquable.

religieux, aussi bien que des corporations laïques des deux sexes, dans les départements réunis à la France (1).

Son agglomération bâtie formait alors une espèce de triangle, sillonné de rues, dont un angle s'étendait de la rue de Laeken au pont des Barques et les deux autres longeaient cette rue et la rue du Canal actuelle.

## IX.

s'. domus dei lep..... b. petri de obbruxell.

Saint Pierre nimbé, debout, sous un dais gothique. De la main droite, il tient une clef, de la gauche, un livre.

Pl. VI, n° 4.

Le cabinet des médailles ne possède malheureusement qu'une empreinte assez moderne et même incomplète de ce joli sceau du XV<sup>e</sup> siècle, dont la légende peut se compléter et se traduire ainsi qu'il suit : *Sigillum domus dei leprosorum beati petri de obbruxella*, sceau de la maison-Dieu des lépreux ou de la léproserie de Saint-Pierre d'Obbruxelles (2).

L'origine de la léproserie de Saint-Pierre, qui devait devenir à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'hôpital que nous connaissons, serait due, suivant les uns,

(1) *Pasinomie*, 1<sup>e</sup> série, t. VII, p. 387, et t. VIII, p. 121.

(2) Haut-Bruxelles, c'est-à-dire le faubourg de Saint-Gilles.



à deux demoiselles de bonne famille qui, vivant au XII<sup>e</sup> siècle et ayant réuni quelque argent, établirent une léproserie à Obbruxelles, dans un lieu que leur désigna une vision céleste. Leur exemple ayant excité une pieuse émulation : quelques autres jeunes filles se joignirent à elles, et cette association donna naissance à un couvent-hôpital et à une chapelle qui, construite d'abord en bois, fut ensuite rebâtie en pierre (1).

Suivant les autres, et particulièrement selon Grammaye, ce serait Henri I<sup>er</sup>, duc de Brabant, le même souverain qui avait donné une existence légale à l'hôpital Saint-Jean, qui, en affectant, en 1213, de concert avec le magistrat un terrain à la la fondation d'une léproserie, serait le véritable fondateur de cet établissement (2).

Quoi qu'il en soit, le cartulaire de l'hôpital Saint-Pierre, aux archives de l'administration des hospices, mentionne qu'au mois de décembre de cette dernière année, le cardinal de Saint-Étienne sur le Mont Cœlius, légat apostolique, permit aux lépreux de Bruxelles de faire célébrer à huis-clos l'office divin dans leur chapelle, pendant les interdits (3).

Il est donc hors de doute qu'un établissement destiné à abriter les pauvres lépreux existait à cette époque.

(1) HENNE et WAUTERS, *ouvr. cit.*, t. III, p. 427.

(2) GRAMMAYE, *Antiquitates Brabantiaë*, p. 8.

(3) Cartulaire cité, reg. H, n<sup>o</sup> 12, folio 1.

Par acte daté du vendredi après *Lætare* 1269 (3 mars 1270), Jean I<sup>er</sup> leur garantit la possession de leurs demeures qui étaient entourées de haies et de fossés, se déclara leur avoué et ordonna même à tous ses officiers de les protéger.

Cependant, malgré les dons nombreux qu'elle reçut, les exonérations et la protection dont elle fut l'objet (1), la léproserie de Saint-Pierre eut toujours la plus grande peine à supporter ses charges, et, dès que son importance comme hôpital déclina, on la vit se transformer insensiblement en couvent.

En 1431, la communauté des frères qui la desservaient reçut de nouveaux statuts qui réduisirent leur nombre à quatre et celui des sœurs à sept.

A partir du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, il n'y eut plus dans l'établissement que des sœurs qui suivaient la règle de saint Augustin.

Enfin, en 1611, après avoir reçu un nouveau règlement, celles-ci abandonnèrent le soin des malades, vivant sans observer la clôture et jouissant tranquillement de leurs revenus.

Leur oratoire, qui avait été consacré, en août 1228, par l'évêque de Mécilin suffragant de Cambrai, fut probablement rebâti au XV<sup>e</sup> siècle (2), disent les historiens de Bruxelles, auxquels nous empruntons tous ces détails, puisque le 28 juillet

(1) HENNE et WAUTERS, *ibid.*, 428.

(2) Une gravure représentant le couvent de Saint-Pierre se trouve insérée dans la *Chorographia sacra Brabantia*, de Sanderus, t. II, p. 129.

1465, l'évêque de Dague y consacra le maître-autel, dédié à Saint-Pierre, l'autel de Sainte-Catherine, Sainte-Barbe et Sainte Elisabeth de Hongrie, et celui de Saint Paul, Saint Augustin, Saint-Lazare et Saint-Guillaume.

Le couvent de Saint-Pierre ayant été supprimé le 10 avril 1783, le gouvernement y établit, le 14 septembre suivant, un *hôpital royal*, qui prit peu à peu une extension considérable et devint ce qu'il est aujourd'hui.

## X.

✠ SIGILLVM DOMVS SANCTÆ ✠ TRINITATIS IN BRVXELLA.

Tête du Christ de face entourée d'un large nimbe crucigère et d'une couronne dont les pointes sont ornées de perles. Au-dessous, un écu à 10 billettes posées 4, 3, 2, 1 (armes de la famille de Coninck). Le tout dans une arcature gothique ellipsoïdale dont le fond est treillissé et parsemé de fleurettes.

Planche VI, n° 5.

Ce sceau, que nous reproduisons d'après une empreinte moderne en étain du Cabinet des médailles, mais dont la matrice originale repose aux Archives de l'administration des hospices de Bruxelles, bien qu'exécuté dans le goût du XV<sup>e</sup> siècle, appartient, par sa légende en capitales romaines, au commencement du XVI<sup>e</sup> et fait hon-

neur, ainsi que les deux précédents, à l'école bruxelloise des graveurs de sceaux, qui comptait encore à cette époque de très habiles maîtres.

L'hospice ou maison de la Sainte-Trinité, rappelé par son inscription, fut fondé à Bruxelles vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle par une demoiselle, Helwige Bloemarts, qui en confia la direction au chapitre de Sainte-Gudule, à un échevin (1) et à une dame du lignage de T'Serroelofs.

L'archidiacre de Cambrai, Jean T'Serclaes lui donna des statuts, le 8 septembre 1371.

Ces statuts portent que les douze pauvres femmes admises dans cet hospice lui abandonneront tout ce qu'elles possèdent ainsi que le produit de leur tissage, et que l'on en exclura toute personne atteinte de la lèpre ou d'autres maladies contagieuses, ou tenant une mauvaise conduite (sic). Au siècle dernier, le chapitre déléguait pour surveiller l'administration de cet hospice, le plus ancien maître de la fabrique ainsi que le chantre de Sainte-Gudule (2).

En 1776, les revenus de la maison de la Sainte-Trinité montaient à 2,514 florins 19 sous et ses dépenses à 2,282 florins 10 sous 6 deniers.

En 1807, elle jouissait encore annuellement de 5,611 francs 48 centimes de rentes, et ses dépenses ne s'élevaient plus qu'à 2,518 francs 75 centimes.

(1) Cet échevin fut probablement Arnoul de Coninck dont les armes figurent sur l'écu du sceau et qui était en fonctions en 1304.

(2) HENNE et WAUTERS, *o. c.*, t. III, 229.

Dans sa chapelle, qui servit d'oratoire au magistrat lorsqu'il siégea à l'hôtel d'Ursel après le bombardement de Bruxelles de 1695 à 1697, se trouvaient, à ce qu'on rapporte, un crucifix en ivoire, œuvre remarquable du sculpteur Van Beveren, et un beau tableau de De Crayer, représentant *Dieu le Père montrant au peuple le Christ mort*.

Fermée au mois de pluviôse de l'an VI de la République, cette chapelle fut abattue en 1819, en même temps que les autres bâtiments de l'hospice.

\*  
\* \* \*

En terminant cet article, nous devons regretter que le graveur de notre planche n'ait pas su rendre, avec une fidélité parfaite, le caractère et parfois même le dessin des sceaux qu'il a reproduits. Les n<sup>os</sup> 1 et 3 en ont particulièrement souffert (1). Le premier, répétons-le, est en réalité un pur chef-d'œuvre de gravure. Quant au second, qui emprunte son caractère à la sculpture religieuse du XIII<sup>e</sup> siècle, il nous transmet dans la statue de la Vierge, couronnée et tenant une fleur de lis, qu'il représente, comme un reflet de cette beauté simple et grandiose que les tailleurs d'images de l'époque savaient donner aux saintes effigies.

FRÉD. ALVIN.

(1) La direction de la *Revue* n'a pas eu à s'occuper de la confection de la planche en question.

(La direction.)



1



5



2



3



4